



Mdt Ligne 6

Mise en place

15.03.2017



La CGT a été reçue dans le cadre du protocole MDT nuit dont nous sommes signataires.

Etre signataire impose une responsabilité envers les agents, envers TOUS les agents.

A la CGT nous ne rentrons pas dans les petits arrangements entre « amis ».

Chaque agent, chaque salarié doit avoir connaissance de ce qui est mis en place. Etre informé est une nécessité.

Lorsque la CGT œuvre, c'est pour et dans l'intérêt de tous

« Sans passe-droit, sans magouille » !

La direction de la ligne 6 a donc arrêté l'organisation suivante :

- Deux équipes de 6 agents (1 par secteur)
- Horaires: 18h45 à 2h00
- Prise de service au pôle de Grenelle
- Roulement de 42 jours
- Repos : équilibre sur chaque équipe, soit 2 par repos dans chaque équipe (rh1, rh2, rh3)
- Appel à candidature par note de service
- Dimension des équipes :

4 minimum en contrôle: La CGT a revendiqué 5 agents minimum, dans ce cadre nous avons proposé que l'équipe soit complétée par un 5ème AAM en immersion.

3 agents pour les opérations hors contrôle conformément à la réglementation en vigueur.

- Notification des refus par écrit
- Critères: Etre titulaire du permis B et manière de servir
- Congés : à partir de l'année prochaine, tous les anciens CSA, désormais AAM intégreront la grille station
- 2 véhicules
- Une réflexion est en cours pour créer un vivier
- Tenue: Tous les agents porteront la tenue A/AM (en cours)
- Formations: Les anciens CSA restant sur la ligne iront tous en complément de formation A/AM à Lagny.

Ce sera donc à l'issue de l'ensemble de ces formations qu'il sera possible de faire tourner équitablement les agents.

**Pour la CGT, non
seulement le
protocole est respecté
mais en plus
la mise en place est
bien cadrée !**

Avec la CGT, je suis informé !

cgtmetroter@gmail.com

15.03.2017